Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260605-32_2026-DE

ROSNOËN

Commune de Rosnoën
Conseil Municipal du 5 juin 2026

Délibération 32/2026

Date de publication : 8 juin 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **vendredi 5 juin 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 14**

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – M. AUFFRET A. (arrivée à 19h15) – Mme FAURE-CONORTON – M. RANNOU (arrivée à 19h09)

Absents avec procuration : Mme GOARIN (procuration donnée à Mme LE GUIRRIEC-MORVAN)

Absents sans procuration : Mme Patricia LANCIEN

Secrétaire de séance : M. AUFFRET R.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

32/2026 - Approbation de la convention CAF d'objectifs et de financement ALSH périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Rosnoën propose aux familles les services d'un accueil périscolaire,

Considérant que la précédente Convention d'Objectifs et de Financement signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la commune de Rosnoën couvrait la période 2023 – 2025 ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260605-32_2026-DE

Considérant la nécessité de renouveler la convention pour la période 2026 - 2029 avec la CAF du Finistère,

M. le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention en question.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser le Maire à signer la convention précitée, à l'unanimité.

Affiché 8 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOËN (SUD-FINISTERE)

Le secrétaire,
M. AUFFRET Ronan